

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 04898 Numéro SIREN : 331 385 666 Nom ou dénomination : A.T.G.
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2020 sous le numéro de dépôt 90261



20200902612019

DATE DEPOT : 26/10/2020

N° DE DEPOT : 90261

N° GESTION : 1985B04898

N° SIREN : 331385666

DENOMINATION : A.T.G.

ADRESSE : 6 RUE FRANKLIN 75016 PARIS

MILLESIME : 2019

A.T.G.
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 6, Rue Franklin
75016 PARIS
331385666 RCS PARIS

Greffé du tribunal de commerce de Paris Comptes annuels déposés le : 28 OCT. 2020 Sous le N° : 30261 
--

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 07 SEPTEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 21 500,42 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	21 500,42 euros
A titre de dividendes aux associés	5 000,00 euros
Soit 2,00 euros par part	
Le solde	16 500,42 euros

En totalité au compte "autres réserves".

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 07 septembre 2020.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,





- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 5 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018: Néant

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

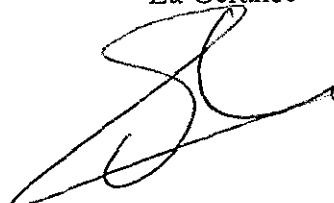
50 000,00 euros, soit 20,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016: Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 07 septembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



Formulaire obligatoire (article 392 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ATG				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise 6 rue Benjamin Franklin 75016 PARIS						
Numéro SIRET* 3 3 1 3 8 5 6 6 6 0 0 3 6						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 31/12/2019		
ACTIF						
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	24 353	030	12 681
	Immobilisations financières* (1)		040	138 956	042	138 956
	Total I (5)		044	163 310	048	150 628
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060	2 101	062	2 101
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	94 093	070	94 093
		Autres* (3)	072	1 094	074	1 094
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	2 297	086	2 297
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	99 587	098	99 587
	Total général (I + II)		110	262 897	112	250 215
PASSIF						
				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	50 000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	5 000		
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		127 881	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	21 500		
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	204 381		
	Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	6 740		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	8 272		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	20 857	30 821	
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176	45 834		
Total général (I + II + III)		180	250 215			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	1 998
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

**"COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL"**
A Le
2033A - Bilan simplifié

Formulaire obligatoire (article 102 du R.O.I.) Annexe du Code général des impôts		Désignation de l'entreprise <u>SARL ATG</u>		Néant		Exercice clos le <u>31/12/2019</u>	
A - RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210	58 000
			et livraisons	215		214	
	Production vendue	biens				218	29 128
		services*					
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires.)				222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	1 932
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	89 060
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	20 226
	Variation de stocks (marchandises)*					236	4 491
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	15 135
	Impôts, taxes et versements assimilés					243	807
	Rémunérations du personnel*					250	9 728
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	2 117
	Dotations aux amortissements*					254	4 477
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger : - dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles :)				259	7 878
						260	
	Total des charges d'exploitation (II)					264	64 862
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	24 198
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280	1 416
	Produits exceptionnels				(IV)	290	
	Charges financières				(V)	294	144
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) : - dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) :)				300	35
	Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306	3 935
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	21 500
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	817
	Provisions non déductibles*					322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324	4 149
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opco-cis d'associés	247		part de valeurs ajoutées sur OPCVM	248	330	35
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(I)	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 39 sexies B)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990			
ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit					346	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648	
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite					641	
						350	270
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	26 231
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356	
	Déficits antérieurs reportables :*						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	26 231
						372	

B - RESULTAT FISCAL

[illegible]

B - RESULTAT FISCAL

Cegid Group

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	22 385	462		464		466	22 385				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 968	472		474		476	1 968				
Immobilisations financières		480	174 111	482		484	35 155	486	138 956				
TOTAL		490	198 465	492		494	35 155	496	163 310				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	7 586	552	4 477	554		556	12 063				
Autres immobilisations corporelles		560	618	562		564		566	618				
TOTAL		570	8 204	572	4 477	574		576	12 681				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	⑥	15 % ou 12,8 %	⑦	0 %	⑧		
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 B septies Annexes du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>SARL ATG</u>				Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	
	Autres provisions réglementées	610		612		614	
Provisions pour risques et charges		620		622		624	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	
	Sur stocks et en cours	640		642		644	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	
TOTAL		680		682		684	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780		
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI						325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*						380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	17 073
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	5 803
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SARL ATG		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	376	1	
Dont apprentis	657		
Dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE 020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	/	/
Date de cessation	186	/	/

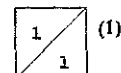
Cesat Group

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

Formulaire obligatoire
selon l'art. 18 de l'annexe III au C.G.I.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 33138566600036

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ATG

ADRESSE (voie) 6 rue Benjamin Franklin

CODE POSTAL 75016

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique de CHAMBARLHAC Prénom(s) Philippe
 Nom marital % de détention 99.92 Nb de parts ou actions 2 498
 Naissance : Date 06/03/1957 N° Département 92 Commune BOULOGNE BILLANCOURT Pays FRANCE
 Adresse : N° 11 Voie avenue De l'abreuvoir
 Code Postal 78170 Commune LA CELLE ST CLOUD Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.